

Conditions générales (CG) de Straumann SA/NV ("STRAUMANN")

1. Dispositions générales, applicabilité, autres dispositions

- 1.1 Sauf disposition écrite contraire, tout accord entre STRAUMANN et l'Acheteur est régi par les présentes conditions, faisant partie intégrante et qui ont la priorité de plein droit sur les conditions de l'Acheteur. Les éventuelles conditions particulières conclu entre les parties priment sur les conditions générales.
- 1.2 Concernant les logiciels de tiers, provenant de producteurs autres que STRAUMANN, les propres conditions de licence du producteur concerné prévalent. STRAUMANN mettra les conditions de licence du producteur concerné à la disposition de l'Acheteur sur demande.

2. Conclusion du contrat, réserve en cas de modifications, documentation

- 2.1 Le contrat n'est conclu que lorsque STRAUMANN confirme par écrit la commande de l'Acheteur ou commence à l'exécuter. Pour être valables, les accords annexes, les engagements verbaux des employés ou des représentants de STRAUMANN, ainsi que les modifications des commandes déjà confirmées (y compris les modifications des parties de la livraison) doivent être confirmés par écrit par STRAUMANN.
- 2.2 STRAUMANN se réserve le droit d'apporter des modifications à la conception et aux matériaux par rapport à la description du produit dans le catalogue, à condition que l'utilisation des produits prévue dans le contrat ne soit pas substantiellement altérée ou affectée de manière défavorable et que l'Acheteur puisse raisonnablement accepter la modification.
- 2.3 STRAUMANN conserve tous les droits de propriété, droits d'auteur et droits de propriété industrielle (y compris le droit de demander ces droits) sur les calculs de coûts, les illustrations, les dessins et autres documents ; ces documents ne peuvent être mis à la disposition de tiers que s'il n'y a pas de nécessité évidente de confidentialité.

3. Délai de livraison, réserve pour les livraisons séparées, incapacité de l'Acheteur à exécuter, non-acceptation

- 3.1 Les délais ou dates de livraison contraignante n'engagent les parties que s'ils ont été convenus par écrit lors de la conclusion du contrat. Dans le cas où un délai de livraison impératif a été convenu, la période au terme de laquelle la livraison doit être effectuée commence à courir à partir de la date à laquelle STRAUMANN a confirmé la commande, mais pas avant que les spécifications détaillées de l'exécution souhaitée par l'Acheteur aient été entièrement clarifiées. STRAUMANN se réserve le droit de refuser l'exécution tant que l'Acheteur ne remplit pas ses obligations contractuelles. Si l'Acheteur ne remplit pas ses obligations, STRAUMANN n'est plus lié par le délai de livraison convenu.
- 3.2 Le délai de livraison sera prolongé d'une période appropriée en cas de force majeure ou d'obstacles imprévus après la formation du contrat dont STRAUMANN n'est pas responsable, si ces obstacles ont une influence démontrable sur la livraison de la prestation due. Il en va de même si ces circonstances se produisent chez les fournisseurs qui se situent en amont de la chaîne (fournisseurs de STRAUMANN). STRAUMANN informera l'Acheteur dès que possible du début et de la fin des obstacles concernés. L'Acheteur ainsi que STRAUMANN peuvent résilier unilatéralement le contrat si l'obstacle dure plus de trois mois.
- 3.3 Nonobstant le paragraphe 3.2, STRAUMANN ne sera pas en défaut vis-à-vis de l'Acheteur si un fournisseur de STRAUMANN omet de livrer correctement ou à temps. Un risque d'achat n'est pas accepté. STRAUMANN a le droit de résilier le contrat si STRAUMANN n'est pas responsable de

l'absence ou du retard de livraison, sans qu'aucun droit à indemnisation ne naîsse pour l'Acheteur.

- 3.4 Si, après la conclusion du contrat, il devient clair que la créance de STRAUMANN est mise en danger par l'incapacité de l'Acheteur à remplir son obligation, STRAUMANN a le droit de refuser de fournir et de préparer sa prestation. Le droit de refuser l'exécution de l'obligation est perdu si le paiement a eu lieu ou si une garantie a été fournie. STRAUMANN peut accorder à l'Acheteur un délai raisonnable pour effectuer le paiement ou fournir une garantie. Si aucun paiement n'est reçu à la date limite de réception, STRAUMANN a le droit de résilier le contrat

- 3.5 Si l'Acheteur, après avoir été mis en demeure par écrit, ne parvient pas à accepter les biens livrés ou à payer le prix d'achat, STRAUMANN peut résilier le contrat et/ou demander des dommages-intérêts en lieu et place de l'exécution de l'obligation. Si une demande de dommages-intérêts est présentée au lieu de l'exécution de l'obligation, STRAUMANN peut, sans preuve, exiger des dommages-intérêts jusqu'à un montant de
 - a) 20% du prix d'achat, s'il s'agit d'un produit de série ou d'un produit standard, et qu'aucune des situations mentionnées au sous-paragraphe b) ne s'applique, ou
 - b) 100 % du prix d'achat si le produit livré est rendu inutilisable par le refus de l'Acheteur de l'accepter, ou
 - c) 100% du prix d'achat si le produit livré a été fabriqué à l'unité selon les souhaits de l'Acheteur et que STRAUMANN a engagé des frais pour garantir une livraison en temps.

STRAUMANN se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts supplémentaires

- 3.6 Si STRAUMANN ne respecte pas son obligation de livraison, après avoir été préalablement et par écrit mise en demeure par l'Acheteur et après avoir reçu un dernier délai de 30 jours, l'Acheteur est en droit d'exiger la livraison ou de résilier le contrat. La responsabilité de STRAUMANN pour les dommages causés par le non-respect est soumise aux limites fixées conformément à l'article 8.

- 3.7 Si l'Acheteur est un consommateur au sens de l'article I.1, 2° CDE, il bénéficiera, dans le cadre d'un contrat conclu à distance, d'un droit de rétractation de 14 jours conformément à l'article VI.47 CDE. Pour exercer ce droit, il devra informer STRAUMANN par écrit et de manière non équivoque de son intention de se rétracter du contrat.

Toutefois, si le bien a été fabriqué conformément aux spécifications de l'Acheteur, le présent article ne sera pas applicable, et l'Acheteur ne pourra en aucun cas retourner les biens.

4. Livraison, expédition, et transfert de risque

- 4.1 Toutes les expéditions sont aux frais et aux risques de l'Acheteur. Le risque est transféré à l'Acheteur au moment où l'envoi quitte l'usine ou l'entrepôt de STRAUMANN. Cette disposition s'applique également aux livraisons partielles. Si une expédition est retardée pour des raisons dont STRAUMANN n'est pas responsable, le risque est transféré à l'Acheteur dès qu'il a été informé que les marchandises sont prêtées à être expédiées.
- 4.2 Sauf dispositions particulières concernant la méthode d'expédition, STRAUMANN choisira la méthode d'expédition à sa discrétion. Les dommages survenus pendant le transport doivent être signalés sans délai, mais au plus tard dans les 3 jours suivant la réception, par écrit à STRAUMANN et au transporteur concerné.
- 4.3 Pour une livraison partielle et l'exécution, STRAUMANN peut facturer séparément.

5. Modalités de paiement

- 5.1 Tous les prix sont indiqués en monnaie locale et, sauf accord contraire, sont considérés être départ usine / entrepôt (EXW selon les Incoterms 2024), augmentés des frais d'emballage et d'expédition et de la taxe sur la valeur ajoutée légale. Tous les prix sont hors TVA, sauf accord contraire explicite.
- 5.2 Le prix applicable est celui indiqué dans la confirmation de commande écrite par STRAUMANN ou — en l'absence de confirmation écrite — dans la liste de prix pour les clients (catalogue) en vigueur le jour de la commande. Les listes de prix établies par STRAUMANN pour les clients peuvent être modifiées à tout moment par STRAUMANN. Il incombe à l'Acheteur de se renseigner auprès de STRAUMANN sur les prix en vigueur le jour de la conclusion du contrat. STRAUMANN se réserve le droit de modifier le prix d'une commande si ce prix repose manifestement sur une erreur. Dans ce cas, l'Acheteur a le droit de renoncer à l'achat.
- 5.3 Sauf accord contraire, le montant total doit être payé dans les 30 jours suivant la date de facturation. Le paiement est réputé effectué dès que STRAUMANN peut disposer du montant (réception du paiement). Si l'Acheteur n'a pas payé une livraison précédente, alors, par dérogation à la première phrase, le montant total de la facture doit être payé immédiatement (à la date de facturation).
- 5.4 Tous les frais liés au paiement, en particulier les frais bancaires et autres charges qui doivent être payés en plus de la taxe sur la valeur ajoutée, sont à la charge de l'Acheteur et sont immédiatement exigibles.
- 5.5 Si l'Acheteur omet de payer une facture à son date d'échéance, celle-ci portera de plein droit et sans mise en demeure un intérêt égal au taux d'intérêt légal applicable aux transactions commerciales. En plus de cet intérêt légal, comme indiqué ci-dessus, chaque facture non payée à son date d'échéance sera majorée d'une indemnité conventionnelle de 12 % sur le montant de la facture, avec un minimum de 100,00 € par facture, même en cas d'autorisation de sursis de paiement.
- 5.6 L'Acheteur ne pourra jamais appliquer de compensation.
- 5.7 En cas de contestation, la facture doit être protestée par lettre recommandée et dûment motivée dans les 8 jours ouvrables suivant la réception de la facture, en mentionnant le numéro de la facture et la date de la facture contestée. À défaut d'une protestation répondant aux conditions susmentionnées, la facture sera considérée comme acceptée sans réserve par l'Acheteur

6. Réserve de propriété et autres mesures de protection

- 6.1 STRAUMANN conserve la propriété des biens livrés jusqu'à ce que toutes les créances, y compris les créances futures, résultant de la relation commerciale avec l'Acheteur (y compris les créances supplémentaires telles que les intérêts et les dommages-intérêts) soient entièrement satisfaites.
- 6.2 L'Acheteur peut traiter les biens livrés dans le cadre de son activité normale, les revendre sous réserve de propriété, ou les utiliser pour remplir d'autres obligations contractuelles envers des tiers; cependant, il ne peut pas les mettre en gage ni les transférer en garantie.
- 6.3 Les biens restent la propriété de STRAUMANN jusqu'au moment du paiement intégral du prix dû, y compris les accessoires, sauf accord contraire entre les parties.
- 6.4 En cas de saisie ou de mise en gage des biens par des tiers, l'Acheteur doit informer les dits tiers de la réserve de propriété par STRAUMANN et en informer STRAUMANN sans délai par écrit.

7. Obligation de vérification de l'Acheteur, notification des défauts, droits en cas de défauts substantiels

- 7.1 Toutes les réclamations pour non-conformité et défauts visibles doivent être formulées au plus tard 8 jours après par écrit par

l'Acheteur à la réception, avec une description précise de l'objet de la réclamation, sous peine de déchéance. Les éventuels défauts cachés doivent être signalés à STRAUMANN au plus tard 8 jours après la manifestation du défaut. Si l'Acheteur est un consommateur au sens de l'art. I.1, 2° CDE, une période de 14 jours s'applique aux deux délais.

- 7.2 En cas de perte ou de dommage survenu pendant le transport des biens par l'expéditeur en route vers l'Acheteur, clairement visible pour l'Acheteur, il incombe à l'Acheteur de faire établir une déclaration par l'expéditeur (déclaration de dommage) et d'en informer STRAUMANN, et joindre la déclaration. Il en va de même si l'Acheteur constate plus tard la perte ou le dommage qui n'était initialement pas visible de l'extérieur.

- 7.3 Si les biens présentent des défauts substantiels qui ont été signalés conformément au paragraphe 7.1, STRAUMANN a le choix de remédier au défaut par une livraison supplémentaire, de réparer le défaut ou de fournir de nouveaux biens sans défauts.

- 7.4 L'obligation de garantie pour les défauts cachés est limitée à 12 mois à partir de la date de livraison et doit en tout cas être notifiée à STRAUMANN dans les 8 jours suivant la découverte du défaut.

- 7.5 La responsabilité de STRAUMANN pour les dommages causés par un défaut du bien livré est limitée par les limites mentionnées au paragraphe 8.

8. Limitation de la responsabilité

- 8.1 La réparation des dommages causés par le non-respect d'une obligation contractuelle par STRAUMANN est exclusivement régie par les règles du droit des contrats, dans les limites légales, même lorsque l'événement à l'origine du dommage constitue également un acte illicite. La réparation des dommages causés par le non-respect d'une obligation contractuelle par un auxiliaire de STRAUMANN ne constitue, dans les limites légales, qu'une action de responsabilité contractuelle ou extracontractuelle contre STRAUMANN, conformément aux dispositions du présent paragraphe 8, et ne constitue pas une action de responsabilité extracontractuelle contre l'auxiliaire de STRAUMANN, même lorsque l'événement à l'origine du dommage constitue également un acte illicite.
- 8.2 Si STRAUMANN n'est responsable que de son intention et de sa faute lourde et en cas de dommages physiques et/ou psychiques et si l'Acheteur est un consommateur au sens de l'article I.1, 2°CDE, en cas de faute lourde. STRAUMANN n'est en aucun cas responsable des pertes de profit, des dommages supplémentaires, des dommages indirects, des dommages spécifiques, des dommages consécutifs ou d'autres formes de dommages similaires.
- 8.3 Si STRAUMANN est jugée responsable du non-respect d'une obligation essentielle du contrat par simple négligence, la responsabilité est limitée aux dommages prévisibles généralement subis dans le cadre d'un tel contrat, à l'exclusion de la responsabilité pour perte de profit, dommages supplémentaires, dommages indirects, dommages spécifiques, dommages consécutifs ou autres formes de dommages similaires.
- 8.4 Les exclusions et limitations de responsabilité de STRAUMANN mentionnées dans ces CG s'appliquent également à la responsabilité personnelle de ses auxiliaires, dans les limites contractuelles et légales respectivement applicables.

9. Propriété intellectuelle

9.1 Les CG et les dispositions contractuelles qui s'y rapportent n'impliquent pas le transfert des droits de propriété intellectuelle de STRAUMANN sur les biens à l'Acheteur. STRAUMANN reste le propriétaire exclusif de la propriété intellectuelle sur les biens. De plus, le droit sur toutes les images, plans, calculs et autres documents résultant des CG et de toutes les dispositions contractuelles reste la propriété de STRAUMANN.

10. Dispositions spéciales pour la commande de prothèses dentaires et de modèles de mâchoire basés sur des données scannées.

Si l'Acheteur passe une commande de prothèses dentaires ou de modèles de mâchoire par l'envoi électronique de données qu'il a créées avec un scanner (ci-après dénommées : "Commandes"), les dispositions supplémentaires suivantes s'appliquent (en cas de contradictions, les dispositions ci-dessous prévaudront) :

- 10.1 Pour les Commandes électroniques de prothèses dentaires, l'Acheteur renonce à son droit de recevoir une notification d'acceptation de STRAUMANN. Lors de l'acquisition du scanner, chaque Acheteur recevra un numéro de client fixe et un mot de passe de STRAUMANN pour l'envoi électronique des données. La commande ne peut être passée que si le formulaire utilisateur fourni par STRAUMANN est rempli.
- 10.2 À la fin de chaque mois civil, STRAUMANN facture à l'Acheteur les prothèses dentaires livrées au cours de ce mois sur la base des Commandes. Les modèles de mâchoire livrés sont facturés immédiatement.
- 10.3 Pour permettre à STRAUMANN de respecter ses obligations de livraison liées aux Commandes, l'Acheteur doit remplir correctement son obligation de coopération dans les délais impartis. L'Acheteur veillera en particulier à ce que les données scannées soient enregistrées avec précision, que toutes les informations nécessaires soient incluses et que l'ensemble des données scannées soit envoyé à STRAUMANN. Les employés qui utilisent le scanner et préparent les Commandes sur la base des données scannées doivent être formés à cet effet.
- 10.4 En cas de Commandes basées sur des données scannées, STRAUMANN fabrique les prothèses dentaires et les modèles de mâchoire conformément aux données envoyées électroniquement à STRAUMANN en utilisant les matériaux choisis par l'Acheteur. Par conséquent, aucune réclamation ne peut être faite pour des défauts causés par une mauvaise utilisation du scanner, une transmission incorrecte des données scannées, l'envoi de données incorrectes, la commande de matériaux inappropriés ou l'ajustement de la prothèse dentaire chez le patient. Enfin, aucune réclamation ne sera possible pour des défauts si le défaut est dû à une modification ultérieure de la prothèse dentaire ou du modèle de mâchoire par l'Acheteur.
- 10.5 Si l'Acheteur a connaissance d'un défaut substantiel dans la prothèse dentaire ou le modèle de mâchoire, il doit en informer STRAUMANN sans délai, avec le modèle scanné précédemment, afin de permettre à STRAUMANN d'évaluer la réclamation. Si STRAUMANN conclut que l'Acheteur a mal scanné le modèle et a donc envoyé des données incorrectes, STRAUMANN en informera immédiatement l'Acheteur et lui fournira les deux ensembles de données comme preuve. Dans de tels cas, STRAUMANN fabriquera et livrera une nouvelle prothèse dentaire ou un nouveau modèle de mâchoire, aux frais de l'Acheteur et sur la base des données correctes. Cela n'affecte pas l'obligation contractuelle de l'Acheteur, étant entendu que l'erreur de l'Acheteur ne le libère pas de ses obligations conformément aux contrats et aux présentes CG.

11. Dispositions spéciales pour le Scan et le Service Scan&Shape

11.1 Si l'Acheteur utilise le Service Scan de STRAUMANN, STRAUMANN fabriquera un abutment mesure ou fabriquera un nouvel élément de prothèse ("Élément de Prothèse") conformément à la conception et aux dimensions du modèle en cire fourni par l'Acheteur. Le modèle en cire doit être neuf et ne doit pas avoir été utilisé auparavant. En envoyant le modèle en cire, l'Acheteur reconnaît qu'il a préalablement approuvé le modèle et la production (approbation préalable de la conception). STRAUMANN n'est pas responsable des erreurs de conception ou de l'ajustement de l'élément de prothèse. Le modèle en cire doit être désinfecté avant d'être envoyé à STRAUMANN. L'Acheteur doit confirmer par écrit que la désinfection a eu lieu. L'emballage du modèle en cire doit également respecter les réglementations de transport et de sécurité applicables.

11.2 Si l'Acheteur utilise le service Scan&Shape de STRAUMANN, STRAUMANN développera et fabriquera l'élément de prothèse exclusivement en conformité avec les paramètres de conception et les dimensions spécifiés par l'Acheteur dans la commande (via le formulaire de commande ou en ligne). STRAUMANN n'apportera aucune modification aux paramètres de conception, aux dimensions et à la forme spécifiés et approuvés par l'Acheteur. STRAUMANN n'est pas responsable des défauts de conception ou de l'ajustement de l'élément de prothèse.

11.3 Le modèle en cire fabriqué par l'Acheteur ne sera pas renvoyé à l'Acheteur, mais sera détruit 90 jours après la livraison de l'élément de prothèse. Si l'Acheteur ne signale aucun défaut pendant cette période, le déroulement de cette période sera considéré comme une confirmation que la conception et les dimensions de l'élément de prothèse correspondent au modèle en cire.

11.4 Si l'Acheteur change ou modifie le modèle de prothèse fourni par STRAUMANN, toute responsabilité de STRAUMANN pour les défauts est exclue.

12. Dispositions spéciales pour les commandes passées via le site web de STRAUMANN

Si l'Acheteur commande des produits via un site web de STRAUMANN, les dispositions supplémentaires suivantes s'appliquent (en cas de contradictions, les dispositions ci-dessous prévaudront) :

- 12.1 L'Acheteur doit s'inscrire pour pouvoir passer des commandes via le site web. Le nom d'utilisateur et le mot de passe ne sont pas transférables à des tiers. Les pages de commande ne sont accessibles qu'aux utilisateurs enregistrés au site web.
- 12.2 Les offres de STRAUMANN sur le site web ne sont pas contraignantes. L'Acheteur passe sa commande en saisissant les informations demandées sur le formulaire de commande et en envoyant la commande via le site web. La commande de l'Acheteur est contraignante. L'Acheteur reçoit d'abord une confirmation électronique que la commande a été reçue. STRAUMANN examinera ensuite les informations envoyées par l'Acheteur. Si le résultat de cet examen est positif, STRAUMANN acceptera et exécutera la commande.
- 12.3 Les délais ou dates de livraison sont contraignants uniquement s'ils sont expressément convenus par écrit lors de la conclusion du contrat. Les informations générales sur le site web ne garantissent en aucun cas les délais (de livraison).

13. Confidentialité

13.1 STRAUMANN collecte, enregistre et traite les informations et les données personnelles conformément à toutes les lois et réglementations applicables. STRAUMANN remplit ses obligations en tant que responsable et/ou sous-traitant de ces données conformément à la loi du 30 juillet 2018 relative à la

protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, au règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016 et à d'autres réglementations impératives. Le traitement des données est limité à ce qui est nécessaire et la durée de conservation des données personnelles est limitée à la durée nécessaire pour atteindre les objectifs du traitement. Les données personnelles sont sécurisées de manière appropriée par des mesures techniques et organisationnelles appropriées. La politique de confidentialité de STRAUMANN peut être demandée à tout moment par e-mail : info@straumann.com

14. Dispositions finales

- 14.1 Tous les litiges relèvent de la compétence exclusive des tribunaux compétents pour le lieu où STRAUMANN a son siège. Si le client est un consommateur au sens de l'art. I.1, 2° CDE, lui et STRAUMANN peuvent également saisir les tribunaux désignés conformément à l'article 624 du Code judiciaire en faveur du client.
- 14.2 Les présentes CG, les relations contractuelles sous-jacentes et tous les litiges qui en découlent, y compris les délais de prescription, les demandes de compensation, les réclamations en responsabilité délictuelle et les demandes d'intérêts, sont régis par le droit belge.

Version d.d. 1 janvier 2025
STRAUMANN SA/NV, Belgicastraat 1, Fountainplaza unit 501, 1930 Zaventem